

Arrêté du maire

N° 2026-A-248

Objet : Désignation du représentant et du suppléant de la commune de Pontault-Combault au Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée EPAMARNE

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 72-770 du 17 août 1972 portant création de l'établissement public d'aménagement EPAMARNE,

VU le décret n° 2016-1838 du 22 décembre 2016 modifiant le décret n° 72-770 et relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public de Marne-la-Vallée EPAMARNE,

VU le décret 2017-777 du 05 mai 2017 relatif à la modification des statuts de l'établissement public Grand Paris Aménagement,

VU la délibération n°2026_03_21-1 portant élection du maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°2026_03_21-3 portant élection des adjoints en date du 21 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant du Conseil municipal de Pontault-Combault en son sein et son suppléant,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Gilles BORD, maire de la commune de Pontault-Combault, est désigné comme représentant de la commune de Pontault-Combault, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de Marne-la-Vallée EPAMARNE.

Article 2 : Monsieur Thierry TASD'HOMME, adjoint au maire chargé de l'aménagement durable et des mobilités, est désigné suppléant de Monsieur Gilles BORD au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de Marne-la-Vallée EPAMARNE.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une notification, d'une publication, ainsi qu'une transmission au sous-préfet de Torcy.

Fait en mairie, le 23 avril 2026

Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260423-2026-A-248-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 30/04/2026